**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA PRESSE**

Commune de Boulieu-lès-Annonay

**Séance du 27 juin 2018**

L'an deux mille dix-huit et le 27 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Céline BONNET, Maire.

1. Classement d’une parcelle communale du domaine privé dans le domaine public

D’après les études réalisées dans le cadre de l’aménagement des « Bourgs ruraux », il s’est avéré nécessaire de classer dans le domaine public une partie de la parcelle AD 75 (environ 33 m²) afin de prolonger l’impasse Ferrachat jusqu’au nouveau bâtiment. Le fait de classer cette parcelle dans le domaine public de la voirie communale ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie, mais renforce leur affectation au domaine public. De plus, il n’est pas nécessaire de procéder à une enquête publique préalable pour décider du classement car il ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

1. Régularisation d’heures complémentaires pour une employée titulaire sur la période du 01 septembre 2014 au 30 juin 2018

Mme le Maire expose au conseil municipal qu’une erreur de calcul de l’annualisation du temps de travail d’une employée titulaire se produit depuis septembre 2014. Cette dernière a été annualisée en septembre 2014 avec une durée de travail hebdomadaire de 39 heures. Etant donné qu’elle est sur un temps non complet de 28 heures, elle doit effectuer 1456 heures par an moins les congés annuels, soit 1288 heures par an. Or, après vérification, une erreur dans le calcul de ses heures s’est produite. En effet, elle aurait dû travailler 33 semaines (1288 / 39 = 33) alors qu’elle en travaille 37. Madame le Maire propose au Conseil Municipal de régulariser cette situation et de lui payer les heures complémentaires qu’elle a effectuées depuis septembre 2014. A partir du 30 juin 2018, la situation sera régularisée, et le temps de travail sera conforme à la situation administrative de cette titulaire et à sa rémunération statutaire.

1. Renouvellement Contrat Enfance Jeunesse 2018/2021

Cette année, il faut renouveler le Contrat Enfance Jeunesse 2016-2019 avec les Communes de Saint-Clair, Savas, Saint-Marcel et la Caisse d’Allocations Familiales de l’Ardèche (CAF 07) au titre des actions jeunesse concernant l’Arc-en-Ciel de Boulieu-lès-Annonay. En effet, il est important de le renouveler cette année du fait du transfert de compétence du secteur petite enfance à la Communauté d’Agglomération Annonay Rhône Agglo. A noter que le projet de CEJ est en cours de finalisation par la CAF 07.

1. Convention de collaboration, de fonctionnement et de participation en Annonay Rhône Agglo et la commune de Boulieu-lès-Annonay dans le cadre de la fête du livre jeunesse volet petite enfance qui se déroulera du 10 au 13 octobre 2018

Madame le Maire propose au conseil municipal de signer une convention de collaboration, de fonctionnement et de participation entre Annonay Rhône Agglo et la commune de Boulieu-lès-Annonay dans le cadre de la fête du livre jeunesse volet petite enfance qui se déroulera du 10 au 13 octobre 2018. C’Annonay Rhône Agglo qui initie et gère l’organisation générale de la fête du livre jeunesse volet petite enfance mais que cette manifestation est organisée en partenariat avec plusieurs communes de l’agglomération. En participant, la commune bénéficiera d’interventions d’auteurs et/ou illustrateurs dans les établissements petite enfance et les classes de maternelle de la commune.

Pour cette manifestation, la commune devra verser une participation comprenant un forfait de 100 € par intervention d’auteur et/ou illustrateur dans les établissements petite enfance et écoles maternelles de la commune et un forfait de 10 € par repas.

1. Participation à l’achat groupé du logiciel pour la mise en réseau des bibliothèques de l’agglomération

Madame le Maire fait expose le projet de mise en réseau des bibliothèques de l’agglomération entamé depuis de nombreuses années et qui trouve enfin son aboutissement. Un travail est engagé avec le service des marchés et juridique de l’agglo pour définir le montage administratif, juridique et financier le plus adapté à ce projet et que la commune a participé à la réunion du groupe de travail pour la mise en place de ce projet. Ce projet permettra de moderniser la bibliothèque municipale « Plaisir de lire » en démultipliant son offre. Le coût de cette mise en réseau des bibliothèques de l’agglomération est variable selon les fournisseurs et les bibliothèques. Il est estimé entre 1000 et 3000€ pour un accès professionnel et hors subvention (possible jusqu’à 70 % avec partage du coût de maintenance (entre 100 et 500 € par an). Madame le Maire propose donc que la commune de Boulieu-lès-Annonay participe à l’achat groupé du logiciel pour la mise en réseau des bibliothèques de l’agglomération afin de permettre à Annonay Rhône Agglo de monter le marché. La proposition fut accepté à l’unanimité.